



Grand-Figeac : Conseil Communautaire

du 11 décembre 2019 à Corn

Le 11 décembre, à CORN, 89 élus du Grand-Figeac siégeant en assemblée délibérante ont examiné les 28 points à l'ordre du jour de la séance.

Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Le territoire se dote d'ambitions

C'est en présence d'un public nombreux que l'adoption du Plan Climat du Grand-Figeac a été effectuée. Fruit d'un travail mené depuis 2016, ce deuxième PCAET d'Occitanie porté par une Communauté de Communes et premier du Lot, a fait l'objet de nombreux débats.

L'action en faveur de la lutte contre le changement climatique **par la transition énergétique** est au cœur de tous les débats et impacte le quotidien de chacun.

Aussi, le Grand-Figeac s'est montré volontaire pour élaborer son PCAET en amont de l'obligation réglementaire, affichant la volonté de se doter d'un outil dynamique et visant à rendre le territoire plus durable, plus efficient et plus équitable.

Qualité de l'air, consommation d'énergie, énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, vulnérabilité du territoire au changement climatique, fracture énergétique : autant de sujets traités dans le PCAET qui ont fait appel à l'objectivité des données tout au long de la procédure strictement appliquée et respectée. **Le PCAET, bien que non opposable, fixe ainsi une ambition pour le territoire en traçant les pistes pour y arriver. Il constituera ainsi un document cadre important.**

A partir de méthodes et de données issues de travaux indépendants menés à l'échelle de la France et de sources comptées, comme les quantités d'énergie consommées par filière, le Grand-Figeac a procédé par approche globale de la situation d'ensemble du territoire : recherche d'un mix énergétique plutôt que soutien à une filière spécifique, relation entre secteurs d'activités et impact de l'air-énergie-climat sur le quotidien de chacun plutôt qu'addition de situations individuelles.

Ce premier PCAET est un point de départ fixant un objectif, comme tout outil de planification il donne une feuille de route mais ne prédit pas l'avenir. L'atteinte de l'objectif dépendra ainsi de la mise en œuvre du plan mais aussi de facteurs externes auxquels il devra s'adapter : prix de l'énergie, conditions météorologiques, usages de l'énergie selon les technologies disponibles, etc.

Toutes les informations sur l'élaboration du PCAET et son approbation sur www.grand-figeac.fr/transition_energetique.html

Motion pour une stabilité des institutions locales

Alors que le Gouvernement s'apprête à préciser les conditions d'adoption de la loi Engagement et Proximité, le Conseil Communautaire du Grand-Figeac a tenu à soutenir une motion en faveur de la stabilité des organisations.

L'architecture des Collectivités locales a été considérablement modifiée par la loi, nécessitant désormais un temps de stabilisation pour retrouver un rythme de fonctionnement adapté à leurs nouveaux périmètres et compétences.

C'est dans cet objectif et afin de préserver le cadre de travail privilégié Communes-Communauté que les élus du Grand-Figeac ont affirmé leur soutien à cette motion.

Le Grand-Figeac intervient en faveur du patrimoine vernaculaire

Suite à l'appel à projets auprès des Communes lancés début 2019 dans le cadre du dispositif de soutien au petit patrimoine vernaculaire, 7 Communes ont candidaté pour un total de 12 projets dont 2 n'ont pas pu être retenus.

Ainsi, 28 184 € seront été alloués par le Grand-Figeac aux Communes de Carayac, Corn, Durbans, Le Bouyssou, Reilhac, Thémines et Saint-Jean-de-Laur pour restauration de plusieurs ouvrages patrimoniaux tels que des fontaines, lavoir, lacs et moulins.

Ce soutien à ces investissements des Communes s'inscrit dans un double objectif de valoriser ce patrimoine « du quotidien » en totale cohérence avec les actions du Pays d'Art et d'Histoire mais également de contribuer à l'attractivité du territoire par son entretien et sa valorisation.

Rond point du Couquet – Capdenac-le-Haut: cap sur 2020

Face aux engagements respectifs du Département du Lot, maître d'ouvrage de l'opération, du Grand-Figeac et de la Commune de Capdenac-le-Haut à faire aboutir ce chantier dans les meilleurs délais, les travaux préalables nécessaires ont été engagés.

Ainsi, les travaux liés aux réseaux, notamment d'assainissement portés par le Syndicat des Eaux de Capdenac-le-Haut, ont démarré depuis novembre 2019.

Afin d'engager désormais les travaux du rond point au cours du second semestre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation au Département du Lot, fixant également son engagement dans le plan de financement.

Ainsi, les travaux de cet ouvrage d'un coût total de 1 271 500 € devraient pouvoir démarrer au cours du second semestre 2020.